

réplique. Pour cette raison, j'ai voulu prendre la parole ce soir pour dire simplement qu'il y a une autre version de l'affaire. J'ai siégé dans ce comité et je crois sincèrement que les ouvriers et les employeurs de notre pays ne veulent pas d'augmentation d'impôts par ce moyen détourné que seraient des prélèvements sur le fonds du revenu consolidé. Les honorables vis-à-vis l'ignoraient, mais les ouvriers du Canada sont disposés à certains moments à prendre leurs responsabilités; ils accueillent favorablement cette mesure législative, comme le font les employeurs et l'opinion, et pour cette raison, j'estime qu'elle mérite l'appui de tous les honorables membres de cette Chambre.

(Texte)

**M. Ratelle:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat relatif au bill qui est présentement soumis au comité, mais après avoir écouté certains discours qu'ont prononcés les députés d'en face, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre la parole et d'exposer mes vues à la Chambre. Je représente la circonscription de Lafontaine où vivent des ouvriers, de même que des gens de toutes les classes de la société, et je crois qu'il est de mon devoir de prononcer quelques mots ce soir.

Après avoir lu et relu le projet de loi actuellement à l'étude, j'ai entendu l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) nous dire, d'abord, que la classe ouvrière, qui est excellente, reconnaissait que la mesure était pour le plus grand bien de cette classe de la société.

Il est vrai que je ne représente pas la population de Saint-Hyacinthe-Bagot, ni particulièrement la classe ouvrière de cette circonscription, mais je représente la classe ouvrière de chez nous.

Je suis député de la circonscription de Lafontaine, mais je dois représenter ici toute la population du pays. Quand je siège à la Chambre des communes, je comprends ma responsabilité. Je sais que, lorsqu'il se présente une situation ici au Parlement, je dois l'envisager telle qu'elle est avec ses conséquences; aussi, quand je vote, je le fais avec sincérité, dans l'intérêt de la population de la circonscription de Lafontaine aussi bien que de toutes les régions du pays, car on ne peut pas représenter seulement une circonscription, même si l'on doit protéger les intérêts des électeurs que l'on représente. On doit envisager le projet de loi qui est présenté ici en fonction de sa valeur à l'égard de la population de chaque province, et à plus forte raison lorsqu'il ne favorise pas toute la classe ouvrière du pays.

Après avoir écouté l'honorable député, je crois pouvoir lui dire qu'il ignore la réalité

lorsqu'il dit que nous avons voulu retarder l'adoption de la loi qui nous est soumise. Je partage d'autant moins son avis que l'honorable député de Saint-Hyacinthe n'est pas sans savoir que les mesures sociales qui ont été présentées ici à la Chambre pour aider la classe ouvrière, dont la loi sur l'assurance-chômage, l'ont été par le très honorable M. Mackenzie King.

Vous me direz sans doute que, après que la loi fut adoptée, certaines modifications ont été apportées, selon que les besoins se faisaient sentir, pour parer à certains cas qui pouvaient se présenter. Mais, de là à dire que les députés libéraux de ce côté-ci de la Chambre, ont retardé l'adoption d'une loi pourvoyant au bien-être de la population, alors je dis: "halte-là! cela ne se passera pas ainsi", parce qu'il n'y a que le parti libéral, monsieur le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, pour présenter des lois susceptibles de venir en aide à la classe ouvrière. De plus, je vous défie d'en nommer une ou d'en signaler une qui n'ait pas été dans ce sens. Alors, maintenant que vous êtes du gouvernement, présentez donc des mesures logiques dans l'intérêt de la population et nous les appuyerons.

**M. Ricard:** Ne vous aventurez pas trop loin sur ce terrain, parce que nous pourrions dire quelque chose.

**M. Ratelle:** Monsieur le président, on a eu tort de parler comme cela; de plus on ignorait ce qui avait été accompli pour la classe ouvrière en refusant aux députés qui faisaient partie du comité toute la latitude requise pour leur permettre de recueillir les renseignements nécessaires à une étude approfondie du projet de loi. Vraiment, je n'ai pas compris du tout le raisonnement du député de Saint-Hyacinthe-Bagot lorsqu'il a tenté d'expliquer ce qui s'est produit alors qu'il siégeait au comité.

Monsieur le président, je trouve bien étrange tout ce qui se passe ici actuellement, surtout depuis que le parti conservateur est de l'autre côté de la Chambre, non pas tant au point de vue politique qu'au point de vue législation.

Lorsque les conservateurs étaient de ce côté-ci de la Chambre, tout était permis, tandis que maintenant qu'ils sont de l'autre côté, rien n'est permis. Mais, mon Dieu Seigneur, pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas notre opinion, si elle est bonne, comme nous le faisons lorsque nous étions de l'autre côté de la Chambre? N'est-ce pas vrai, monsieur le président? Vous étiez ici et vous savez que sous le régime libéral, quand l'opposition proposait un amendement susceptible d'améliorer un projet de loi, nous